

*Initiatives ministérielles*

croient que le téléphone cellulaire est vraiment un téléphone, que ce n'est pas une radio BP, mais bien un téléphone. Comme tout le monde, ils ont découvert plus tard à leur vif dépit et avec horreur, je suppose, que ce n'est pas un téléphone, mais bien une radio BP hautement perfectionnée. Et, croyez-le ou non, on peut capter les conversations sur téléphone cellulaire au moyen de scanners raffinés et les rapporter au monde entier.

• (1555)

J'estime donc que c'est là une atteinte à la vie privée. Je crois que c'est absolument injustifié et que, comme le laisse entendre ce projet de loi, le gouvernement du jour a le droit d'agir à cet égard, de chercher à résoudre ce problème. Lorsque deux personnes se parlent au moyen de ce qu'elles croient être un vrai téléphone, elles sont en droit de s'attendre à ce qu'on respecte leur intimité—c'est aussi simple que cela. Elles ont droit à leur intimité. Je ne pense pas que quiconque ait le droit de mettre le nez dans leurs affaires, aussi croustillant que cela puisse être pour les journalistes et les reporters de la radio et de la télévision ainsi que pour le public en général.

Aussi je pense que le gouvernement a eu raison de proposer ce projet de loi. Il a vu un problème et il a estimé qu'il devait y remédier, en criminalisant en quelque sorte—je ne suis pas juriste—cette activité. Si on vous trouve en train d'écouter ces conversations et que vous les communiquez de manière qu'elles deviennent du domaine public, eh bien vous violez la loi, le Code criminel modifié, et vous vous retrouvez condamné à une peine d'emprisonnement ou à une amende.

Mes collègues et moi pensons que, malgré les bonnes intentions du ministre dans le cas présent, ce dernier prescrit le mauvais remède ou la mauvaise solution. Il y en a une meilleure qui est de nature technique.

Que fait-on quand on est confronté à une question de ce genre: faut-il remonter à la source du problème ou chercher une réponse ailleurs? À mon humble avis, il faut remonter à la source. Si, pour commencer, on empêche quelqu'un de capter une conversation, si on peut le faire avec un moyen technique c'est assurément la meilleure façon de procéder. Apparemment, les Américains, pas plus tard qu'en 1992, ont fait exactement cela, en interdisant les balayeurs. Au lieu, en fait, de permettre aux gens de se mêler des affaires des autres, quand ils entendront quelque chose qu'ils trouveront croustillant et qu'ils voudront le diffuser, et qu'ils le feront effectivement, alors ils auront des ennuis aux termes de ce projet de loi.

Pourquoi ne pas étouffer le problème dans l'oeuf? Pourquoi ne pas remonter à la source et arrêter cette intrusion dans la vie privée au moyen de la technologie? Assurément, ce serait plus logique que de laisser le

processus atteindre un certain stade et la loi intervenir pour dire: désolé, vous êtes allé trop loin, vous avez enfreint la loi, vous avez violé le Code criminel et, pour cette raison, vous allez aller en prison et vous allez payer une amende.

Il faut le reconnaître, monsieur le Président, c'est un processus onéreux. Il en coûte de l'argent à l'État pour donner des amendes aux gens ou pour les envoyer en prison. Si nous allons vraiment le faire, quelle amende sommes-nous prêts à faire payer? Combien de personnes sommes-nous disposés à envoyer en prison?

J'estime qu'à certains égards, ce n'est pas pratique et qu'il existe une meilleure solution. Aussi, nous proposons la solution technique. Comme la députée de Mont-Royal l'a fait remarquer plus tôt, notre commissaire à la protection de la vie privée est partisan d'une solution technique. Je veux le citer. Voici ses propres mots: «Je suis pour une solution technique si l'on peut en trouver une.» Il a dit également ceci, et je cite: «Si la solution passait par des restrictions touchant la fabrication et la distribution du matériel de balayage, j'y souscrirais.»

Ma foi, c'est ce qu'on fait aux États-Unis, et je suis d'avis que nous devrions en faire autant. Le gouvernement aime bien parler d'égalité des chances et, sous bien des rapports, le Canada et les États-Unis forment maintenant un marché commun, mais qu'arrive-t-il des télécommunications, qu'advient-il de cette nouvelle technologie liée aux téléphones? Est-ce logique, monsieur le Président, que les États-Unis interdisent les balayeurs ou une bonne partie d'entre eux, tandis que nous adoptons une approche totalement différente?

• (1600)

Nous tenons à peu près ce langage: «Il n'y a pas de mal à utiliser les balayeurs, mais si vous vous livrez à l'espionnage ou en abusez de quelque façon, c'est la prison ou l'amende.» J'estime que c'est un domaine où nos deux pays devraient adopter des positions communes et marcher la main dans la main.

Les États-Unis se sont attaqués les premiers à ce problème en interdisant les balayeurs. Je crois que nous devrions suivre leur exemple. On pourrait également envisager la possibilité de ne pas interdire tous les balayeurs. Si plus tard on se penchait de nouveau sur la question et qu'on l'examinait sous un autre angle, on pourrait opter pour l'utilisation d'une ou deux sortes de balayeurs à des fins particulières.

On pourrait en discuter longuement. On pourrait envisager sérieusement cette possibilité. C'est un sujet sur lequel on pourrait revenir plus tard. Pour l'heure, il nous faut trancher. Une solution technique est possible. Elle est à portée de main, c'est à nous de la saisir.